

## **PROCES VERBAL du conseil municipal du mercredi 4 Février 2015**

**Présents** : Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Jérôme FRERY, Julien GAUCHARD

**Absente excusée** : Chloé GATHELIER

**Procuration** : Chloé GATHELIER donne procuration à Julien GAUCHARD

**Date de convocation** : 30 janvier 2015

**Secrétaire de séance** : Julien Gauchard

### **ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal débute à 19h30.

Au préalable, 2 sujets sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Le village de marques de Gallargues le Montueux.
- Demande de Maître MARGALL, avocat de la commune.

#### **1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2015.**

Vote pour : Unanimité.

#### **2) Voirie Communale :**

Les dégâts sur la voirie et des murs de soubassement suite aux épisodes orageux d'octobre 2014 : Demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional. Déclaration et délibération du conseil municipal : Coût estimé à près de 49.590 € HT.

Vote pour : Jean Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Raymond BONNEFILLE, Jérôme FRERY, Chloé GATHELIER, Julien GAUCHARD

Abstention : Sonia STENGEL

#### **3) Fixation de l'indemnité du Maire par intérim :**

Il est précisé que le cumul d'indemnité de premier adjoint et à la fois de maire est impossible. Le conseil municipal doit se prononcer pour attribuer l'indemnité de maire au maire par intérim.

Vote pour : Unanimité

**Le conseil Municipal décide d'attribuer à Mr BONNEFILLE, Maire par Intérim, l'indemnité de Maire.**

- 4) **Le projet de village de marques** situé sur le village de « Gallargues le Montueux ». L'association luttant contre les dispositifs de « villages de marques » sollicite les communes du Gard faisant partie du collectif, dont Belvezet pour les soutenir dans leur action et se faire représenter par un avocat.

Vote pour : Jean Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Raymond BONNEFILLE, Jérôme FRERY, Chloé GATHELIER, Sonia STENGEL.

Abstention : Julien GAUCHARD

**Toutefois, cette association reçoit le soutien de la commune de BELVEZET, sous réserve que cela ne prenne aucun frais financier pour la commune dans le cas d'un avocat engagé par leur soin.**

- 5) **Demande de Maître MARGALL, avocat de la commune via Groupama** pour une demande d'autorisation pour défendre la commune dans le litige qui lie la commune à M. VAUBRUN pour l'annulation du permis de construire de la bergerie. Maître MARGALL souhaite avoir une autorisation du conseil municipal de BELVEZET pour défendre la commune avec un projet de mémoire en défense.

Vote pour : Jean Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Raymond BONNEFILLE, Jérôme FRERY, Chloé GATHELIER, Julien GAUCHARD

Abstention : Sonia STENGEL

Sonia STENGEL précise que son abstention est liée au fait qu'une seule affaire est représentée dans cette demande de défense. En effet, elle souhaiterait que la même démarche soit faite par l'avocat maître MARGALL pour défendre la commune contre M. Beraud, habitant du Montillet et représentant du collectif qui a attaqué la commune au tribunal administratif pour avoir donné l'autorisation de la construction de cette bergerie.

Que la justice administrative soit au courant de ces deux recours contradictoires, la mairie étant alors placée entre le marteau et l'enclume.

Fin du conseil Municipal du 04 Février 2015 à 20h03.

A Belvezet, le 6 février 2015

Le secrétaire de Séance,  
Julien GAUCHARD